



LE CS GÉRARD PHILIPPE

ET LE GROUPE DE CONSUM'ACTEURS

La « SOUPAGERE »

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Rappel des objectifs

Dans le cadre de ses missions de développement d'actions sociales et solidaires, le Centre Social Gérard Philipe accueille un groupe d'adhérents nommé « LA SOUPAGERE ».

La Soupagère a pour but de mettre en relation les adhérents avec des producteurs afin de leur permettre d'obtenir des produits agricoles de qualité et biologiques dans un esprit de consomm'acteur responsable. Il s'agit de favoriser les circuits courts et de développer des relations citoyennes et solidaires.

Engagement des différentes parties

1. Engagements des membres vis-à-vis du producteur et du Centre Social

Chaque membre s'engage avant tout à :

- S'acquitter d'une **adhésion familiale au centre social de 14€**
- Signer la présente charte qui l'engage à en respecter les clauses (en cas de non-respect, les référents et le Centre Social se réservent le droit de ne pas le renouveler).
- **Comprendre et respecter le producteur dans les saisons plus creuses**, lorsque la récolte est moins généreuse ou moins variée (période hivernale). Le prix des produits livrés est lissé sur toute la période du contrat ce qui signifie que les périodes creuses sont « compensées » par les périodes meilleures.
- Payer sa part de la récolte à l'avance ce qui inclut le partage des risques (aléas climatiques, accidents...)

Mais aussi à :

- Respecter la durée totale du contrat. En cas d'arrêt, voir le paragraphe « interruption du contrat »
- Les membres s'engagent également à **tenir des permanences régulières** selon un planning annuel de roulement défini à l'avance (**la permanence implique la présence d'au moins un adhérent de 18h00 à 19h00) et pendant lesquelles ils :**

Accueillent le producteur et l'aide à décharger (si besoin)

Remplissent le planning de suivi lors de la distribution

Font passer des messages aux adhérents le cas échéant

- Lorsqu'une personne inscrite de permanence ne peut pas assurer cette dernière, il doit trouver quelqu'un pour le remplacer et prévenir les référents afin qu'elles modifient le planning.

2. Engagements du Centre Social vis-à-vis du producteur et du groupe

- Le Centre Social Gérard Philipe met à disposition la salle nécessaire à l'accueil du public (hors fermetures annuelles et contraintes internes).
- Il fournit le matériel bureautique et les outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement du groupe.
- Il est l'interlocuteur privilégié entre les producteurs et le groupe.
- Le Centre Social n'accepte aucune commande ni paiement qui ne figurent pas dans le contrat.

3. Engagements des Producteurs vis-à-vis du groupe et du Centre Social

- Livrer des produits frais et BIO et de fournir les certifications BIO
- Respecter les horaires de livraison (au plus tard 19h)
- Participer aux temps de rencontre avec les adhérents
- *Périodiquement, le producteur fournit aux référents un tableau des paniers réalisés et du montant unitaire appliqué (pièce, kilogramme...)*
- Une rencontre entre le producteur et les référents aura lieu régulièrement

Livraison

- Les paniers sont préparés par le producteur dans des paniers/paquets individualisés et étiquetés au nom de chaque membre.
- Chaque jeudi, 1 membre (au moins) est de permanence, si celui-ci a un empêchement, il doit lui-même trouver un remplaçant. Le planning des permanences est établi au départ de la période.
- Chaque membre vient récupérer son panier à la salle prévue par le Centre Social Gérard Philipe.
- **La distribution se fera de 18h à 19h par les membres de permanence.**
- **Au-delà de 19h, le contenu des paniers non récupérés est partagé entre les membres de permanence sans compensation ni remboursement pour l'adhérent concerné et quelque soit les raisons qui justifient l'absence. (Pour des raisons d'hygiène et d'organisation les produits ne sont en aucun cas stockés au Centre Social)**
- Les membres de permanence s'assureront, via les adhérents présents lors des distributions, de la traçabilité de la récupération des paniers à l'aide du planning de suivi. (un casier « Soupagere » se trouve à l'accueil du centre social)

Animation, rôles des référents

- 1 ou 2 membres référents seront désignés par le groupe. Ils s'engageront à
- Etre l'interlocuteur du centre social
 - Consulter les mails, envoyer les informations aux adhérents (jours de réunions, problème de livraisons...)
 - Etre l'interlocuteur des adhérents (ils recevront les remarques, problèmes de livraison diverses etc...)
- Des temps d'animation pourront être organisés par le groupe, par exemple :
- Echanges de recettes, intervention sur les huiles essentielles, rencontres diverses (repas, sorties ...)

Passage d'information et communication

L'adresse mail de la Soupagère soupagere.csgp@orange.fr est consultable par le ou les référents et le Centre Social.

Le mailing permet le passage d'informations :

- le Centre Social et les adhérents peuvent échanger les informations par mail en CCI (problème de livraison, changement de dates, questions, dates de réunions etc....)
- dans le cas où un adhérent ne souhaite pas communiquer son e-mail il s'expose à ne pas avoir toutes les informations en temps réel.

Renouvellement et interruption du contrat :

- Renouvellement : reconduction des contrats avec le formulaire simplifié
- Interruption : Aucun remboursement ne sera effectué.

Si un membre souhaite mettre fin à son contrat, il devra attendre jusqu'à l'échéance ou trouver un repreneur jusqu'à la fin de son contrat. Le repreneur contractualisera jusqu'à la fin du contrat initial.

NOM de l'adhérent :

Le Centre Social,

« Lu et approuvé » et Signature